

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 09 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, ROSSI Xavier, OUAKKOUCHE Dalila, VINCENT Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Ericka, BERNOU Philippe, BECH Françoise, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angéline, BERNAUD Didier, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, GRATESSOLE Celyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

Absents excusés : MILLET Gaëtan, FRANCOIS Pascale, EYRIGNOUX Sophie, HOSNI Mohammed qui ont donné procuration respectivement à NOTO CAMPANELLA Camille, HILTGUN Luca, CHAPUIS Laurent et CHARVIEUX Sandra

Secrétaire de séance : VAZILLE Angéline

Madame le Maire rappelle/expose :

- Considérant que les communes tirent une partie de leurs ressources des produits qu'elles perçoivent de l'exploitation du domaine et des services publics, et qu'il revient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services publics locaux ;
- Considérant que l'inflation prévisionnelle pour 2024 s'établit à + 2.5% et la croissance prévisionnelle pour 2024 s'établit à + 1% (après + 1,7% en 2023) ;
- Que par délibération n° 2024/20 du 25 mars 2024, l'assemblée délibérante a adopté, à la majorité, les tarifs municipaux pour la location de la salle « Pian Di Sco » ;
- Qu'afin de répondre au mieux aux besoins et moyens des usagers et des associations, il convient de se donner un temps de réflexion pour reconsidérer la situation ;

Madame le Maire propose la grille tarifaire qui suit :

COMMUNE DE L'HORME - TARIFS MUNICIPAUX SALLE DES FÊTES PIAN DI SCO								
Type de forfait location	Personnel communal ou élu L'Hormois *		Association L'Hormoise ou Intercommunale *		Habitant L'Hormois *	Association non L'Hormoise	Particulier non L'Hormois	Professionnel de l'événement *
	1ère location/ année civile	à partir de la 2ème location /année civile	1ère location/ année civile	à partir de la 2ème location /année civile	dès la 1ère location/ année civile	dès la 1ère location/ année civile	dès la 1ère location/ année civile	dès la 1ère location/ année civile
A	GRATUITE**	100,00 €	GRATUITE**	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €	200,00 €
B	GRATUITE**	200,00 €	GRATUITE**	200,00 €	200,00 €	300,00 €	300,00 €	500,00 €
C	GRATUITE**	400,00 €	GRATUITE**	400,00 €	400,00 €	550,00 €	550,00 €	800,00 €
D	400,00 €	800,00 €			800,00 €		1 100,00 €	
E			550,00 €	950,00 €		1 300,00 €		1 800,00 €
F			1 450,00 €	1 850,00 €		2 550,00 €		3 500,00 €
Forfait ménage obligatoire et en supplément à toute location (y compris gratuite) = 50€								

* sur présentation de justificatifs (cf règlement)

** les gratuités s'apprécient dans la limite du forfait de 400 € et peuvent correspondre à plusieurs locations/année civile dans cette limite

Délibérations : 2024-65
Objet : Tarifs municipaux
salle « Pian Di Sco »
(rectification délibération
2024/20)

Nomenclature Contrôle
de légalité 7.10

Sachant que les type de forfaits correspondent à :

A	1/2 journée du lundi au jeudi soit de 10h à 14h soit de 14h à 18h (hors jour férié)
B	Journée de 10h à 20h ou vide-grenier de 4h à 16h
C	Journée + soirée (de 10h jour N à 8 h jour N+1)
D	Mariage du vendredi 19h au dimanche 8h (cf règlement)
E	Salon/exposition week-end du vendredi 10h au lundi 8h (cf règlement)
F	Salon/exposition du vendredi 10h semaine N au lundi 20h semaine N+2 (10 jours) (cf règlement)

Madame le Maire propose également la gratuité (y compris frais de ménage) pour les associations caritatives dans le domaine de la santé et pour le don du sang.

☛ **L'assemblée délibérante** décide, à la **majorité** : (6 abstentions : Mme CHARVIEUX, Mme GRATESSOLE, M. DELEZAY, Mme COFFRE, M. MARION et M. HOSNI qui avait donné procuration à Mme CHARVIEUX) de :

- **Approuver** le principe et la mise en œuvre des tarifs municipaux de la salle des fêtes Pian Di Sco tels que présenté ci-dessus ;
- **Autoriser** Madame le Maire, ou son représentant dûment autorisé, à signer tout document utile à cet effet.

L'HORME, le 16 juillet 2024

Mme Le Maire,

Audrey BERTHEAS



La secrétaire de séance,

Angéline VAZILLE

